Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/01/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE



Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ

Délibération n° D20240801-14 Du 08 janvier 2024 ÉCOMUSÉE DES MONTS DU FOREZ CONVENTION D'ANIMATION L'ATELIER D'ORIANE

Nombre de membres			Date de la convocation	02.01.2024	
Afférents au conseil municipal	15			Date d'affichage	02.01.2024
En exercice	15				
Qui ont pris part à la délibération	14	Pouvoir	1		

L'an deux mille vingt-quatre, le six du mois de janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H - FOLLEAT J - GALLON M - RIVAL N - DELORME D - MAILLET-BERT P - CHATAING P - BONNEVAUX V - PITAVY

A-- DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N - MAURICE M - BOUREILLE C (14)

Absents : PITAVY Agnès (1) Secrétaire : Josette FOLLÉAT

ÉCOMUSÉE DES MONTS DU FOREZ CONVENTION D'ANIMATION L'ATELIER D'ORIANE

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de convention d'animation établie par L'atelier d'Oriane qui propose d'animer des ateliers autour des affiches de cinéma, thème de la prochaine exposition temporaire.

Coût de la prestation : 8 € par enfant

Durée : 5 ans

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ;

- **Approuve** la convention d'animation avec les ateliers d'Oriane dans les termes présentés ;
- S'engage à réserver au budget les crédits nécessaires ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le 09 janvier 2024.



Hervé BÉAL, Maire	Josette FOLLÉAT, secrétaire de séance	